

## COMMUNE DE SAHUNE

### PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JANVIER 2023

#### ORDRE DU JOUR :

- Délibération / contrat entretien paysager « espaces verts communaux »
- Délibération / aide éducation nationale « plan bibliothèque » - reversement aux gestionnaires de l'école maternelle
- Délibération / autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- Délibération / reversement du produit de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCBDP
- Délibération / redevance annuelle de la gérance du camping « les oliviers »
- Délibération / poste de refoulement pour réalisation de travaux d'eau potable et assainissement Plaine du Moulin – Avenant 1
- Délibération / marché public de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et renforcement du réseau des quartiers la Buse et Saint Jean et alimentation en eau potable attribué au cabinet d'études Merlin
- Délibération / acquisition de jeux pour jardin d'enfants
- Avancement des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le 9 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 2 janvier 2023, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE, Sandrine PRUD'HOMME, Christine DUMOTIER, Laurent DROUET

Absents excusés : Philippe ROBIN – Roxane FELIX

Pouvoir de : Philippe ROBIN à Henri GRAUGNARD et de Roxane FELIX à Jérôme FELIX

Secrétaire de séance : Henri GRAUGNARD

Le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance.

#### **0 – Approbation du compte rendu du 5 décembre 2022 :**

Le compte rendu du 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations évoquées en points 6, 7 et 8.

#### **1 – Délibération / contrat entretien paysager « espaces verts communaux »**

Le premier adjoint au Maire, Jérôme FELIX, ne souhaitant pas participer au vote de cette délibération, quitte la salle de conseil.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat d'entretien paysager « espaces verts communaux », d'une durée de trois ans, passé avec Monsieur Jérôme FELIX est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

La proposition de renouvellement du dit contrat s'élève à :

- Contrat d'entretien paysager (payé trimestriellement sur présentation de factures) : HT : 5.520 €  
Soit 6.624,00 € TTC).

Décision adoptée à l'unanimité.

## **2 – Délibération / aide éducation nationale « plan bibliothèque » - reversement aux gestionnaires de l'école maternelle**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Etat a accordé à l'école maternelle une dotation exceptionnelle d'un montant de 1.500,00 € pour le financement de la mise en œuvre du plan « bibliothèque d'école ».

L'objectif de ce plan est de permettre aux enseignants de choisir et d'acquérir les livres qui constitueront la bibliothèque de l'école de Sahune.

Monsieur le Maire précise que cette aide a été versée par l'éducation nationale sur le compte de la commune.

Il propose de reverser le montant de cette aide, soit 1.500,00 €, sur le compte des gestionnaires de l'école maternelle de Sahune.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **3 – Délibération / autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'approuver une délibération qui permettra, jusqu'au prochain vote du budget de l'année 2023, de liquider, mandater les dépenses d'investissement.

Le comptable sera en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions suivantes:

- Montant budgétisé dépenses d'investissement 2022 :
  - . budget commune : 398.608,00 €
  - . budget eau et assainissement : 799.533,00 €

En l'absence d'adoption du budget 2023 avant la date du 31/03/2023, il est proposé aux conseillers de délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- Les dépenses à retenir sont :
  - . budget commune : 99.652,00 €
  - . budget eau et assainissement : 199.883,00 €

Décision adoptée à l'unanimité.

## **4 – Délibération / reversement du produit de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCBDP**

Monsieur le Maire explique que le Conseil communautaire de la CCBDP, lors de sa séance du 29/11/2022, a fixé le taux de reversement à la valeur de 0 % du produit de la Taxe d'aménagement.

Le taux de reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCBDP sera de zéro et appliqué pour l'année 2023.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **5 – Délibération / redevance annuelle de la gérance du camping « les oliviers »**

En raison du changement du gestionnaire du camping « les oliviers » à partir du 01/04/2023, Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la redevance annuelle à verser à la commune.

Il propose de modifier l'article 19 de la convention de Délégation de Service Public en ramenant le montant de la redevance annuelle à verser à la commune à 800,00 €.

Monsieur le Maire propose que les charges d'électricité, qui incombent jusqu'à présent au gestionnaire du camping « les oliviers », soient à la charge de la commune et viennent s'ajouter à la redevance annuelle.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **6 – Délibération / poste de refoulement pour réalisation de travaux d'eau potable et assainissement Plaine du Moulin – Avenant 1**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'entreprise Pompage Rhône-Alpes sollicite une revalorisation du montant relatif aux travaux « eau et assainissement » du Quartier de la Plaine du Moulin.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la réalisation de travaux complémentaires, il est proposé l'avenant n° 1 qui augmente le montant des travaux de la somme de : 5.837,61 € HT.

Par conséquent, le nouveau montant du Marché Public s'élève à la somme totale de : 61.762,61 € HT.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 stipulant le nouveau montant des travaux et demande de le valider.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **7 – Délibération / marché public de maîtrise d'œuvre pour : alimentation en eau potable et défense incendie – renouvellement et renforcement du réseau des Quartiers « la buse » et « Saint Jean »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le marché public proposé par le cabinet d'Etudes Merlin pour la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'alimentation en eau potable et le renouvellement et le renforcement du réseau des quartiers la Buse et Saint Jean.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières établi par le Cabinet d'études Merlin.

Le montant total HT du marché s'élève à la somme de : 20.888,70 € (HT)

Le Maire propose aux Conseillers de confirmer la souscription du présent marché qui l'autorisera à signer les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **8 – Délibération / acquisition de jeux pour jardin d'enfants**

Monsieur le Maire informe les Conseillers du mauvais état de plusieurs éléments de l'aire de jeux pour enfants située en continuité de la place communale.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de faire procéder à l'installation d'un équipement de jeu et de sol amortissant nécessitant une remise en état de la plateforme existante et d'un terrassement.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs et invite le Conseil Municipal à délibérer sur les montants suivants :

- Pour les jeux :	Sté Playtil .....	14.960,00 € HT
- Pour le terrassement :	Sté Brun TP .....	2.110,00 € HT
Soit un montant total de :	.....	17.070,00 € HT

Décision adoptée à l'unanimité.

## **9 - Avancement des travaux en cours**

- Poste de refoulement : la réception des travaux au quartier du Moulin est en attente du branchement par ENEDIS du comptage électrique.
- Logement du 1<sup>er</sup> étage Mairie : suite à la réunion de chantier avec les entreprises, les devis seront réactualisés et les travaux commenceront dès lors que les intervenants seront disponibles.

## **10 – Compte rendu diverses réunions**

PSMS (Pôle Sanitaire Médicosocial) : Suite à la réorganisation de la Direction du PSMS de Curnier et à la mobilisation de tous les acteurs territoriaux, la situation s'améliore sensiblement avec le recrutement d'une infirmière supplémentaire.

PNR (Parc Naturel Régional) : une charte a été signée pour la distribution de 20 % de produits « bio » dans les cantines.

## **11 – Questions diverses**

- Eau potable : une réunion sera proposée prochainement avec les propriétaires concernés en vue de l'extension du réseau d'eau potable au quartier Trépoul.
- Demande de dérogation concernant une autorisation d'inscription d'un enfant sahunais à l'école de Aubres : le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette demande.
- Vestiaires stade : le Conseil Municipal valide la demande de permis de construire qui sera déposée dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 20h 30.